

Il n'existe pas de traduction pour le moment. Merci de votre compréhension.

### I. Les bourses

Dans le cadre de son action éducative, la Fondation Martine Aublet, créée en 2011, souhaite remettre en 2012 dix à quinze bourses de recherche doctorale à des étudiants (sans distinction de nationalité) inscrits en troisième cycle dans un établissement d'enseignement supérieur français.

Ces bourses sont destinées à soutenir la production des connaissances dans le domaine des cultures et des civilisations non-occidentales passées et présentes. Elles concernent par exemple l'étude des productions matérielles et des œuvres immatérielles de tel ou tel groupe ou ensemble de populations, l'étude monographique d'une société particulière, l'analyse d'un champ de pratiques, de réseaux et de processus sociaux, la documentation et l'analyse de vestiges archéologiques (à l'exclusion de ceux relevant de la paléontologie pré-néolithique), l'histoire d'un groupe ou d'une région, l'histoire des relations entre populations non-européennes et entre celles-ci et le monde occidental (l'histoire connectée), etc. Elles s'adressent donc aux jeunes chercheurs en anthropologie sociale et culturelle (y compris l'ethnolinguistique et l'ethnomusicologie), en histoire de l'art, en histoire, en archéologie et en sciences du patrimoine. Un certain nombre de bourses (trois ou quatre ?) pourraient être 'fléchées' vers des domaines de recherche, des pays ou des aires culturelles choisis, en fonction des souhaits du Conseil d'administration de la Fondation ainsi que des souhaits du musée du quai Branly.

Les bourses sont d'un montant de 12.000 à 15.000 euros chacune. Elles sont destinées en priorité à financer des recherches dites de terrain : enquête ethnographique auprès d'une population, recherches d'archives (à l'étranger), participation à des campagnes de fouilles.... Elles concernent donc la phase initiale de la réalisation d'une thèse (première et deuxième année de 3<sup>e</sup> cycle) plutôt que la phase de rédaction finale (à partir de la troisième année). Elles sont ouvertes à tous les étudiants, sans condition de nationalité, inscrits l'année de leur candidature dans un établissement d'enseignement supérieur français (université, école...), la fiche d'inscription faisant foi. Le dossier de candidature devra être accompagné d'une lettre du directeur de thèse. Les lauréats recevront leur bourse de la Fondation sous forme de deux versements annuels. Ils seront tenus de remettre à la Fondation un rapport succinct, financier et scientifique, à mi-parcours de leur recherche, puis un rapport complet à l'issue de celle-ci (dans les deux mois après la fin de la bourse).

Pour assurer le rayonnement et la légitimité scientifique des bourses de la Fondation, l'évaluation des candidatures et la sélection des lauréats doit être rigoureuse, fiable et transparente. A cette fin, la Fondation s'est rapprochée – avec l'accord du Président du musée du quai Branly – du département de la recherche et de l'enseignement du musée, qui a établi le schéma ci-après. Il est proposé d'élaborer un système d'évaluation comprenant deux instances. La première serait un 'comité de rapporteurs' formé de huit à dix experts, dont la tâche serait de rédiger un bref rapport sur chaque dossier et d'établir un classement des candidatures. Ce classement serait ensuite transmis à la deuxième instance, le Conseil scientifique de la Fondation, lequel effectuerait la sélection définitive des lauréats. Ce Conseil scientifique réunirait neuf personnes : trois représentants de la Fondation, dont son Président, deux représentants du musée du quai Branly, et quatre scientifiques de renom.

L'appel d'offre de la Fondation suscitera certainement un nombre élevé de candidatures (à titre d'exemple, l'appel d'offre pour les bourses de recherche du musée du quai Branly, plus étroitement ciblées que celles de la Fondation, suscite environ 140 candidatures par an) ; on peut donc imaginer que chaque membre du "Comité des rapporteurs" aura à juger dix à quinze dossiers. Une fois que ces experts auront examiné leurs dossiers, ils se réuniront pendant deux ou trois jours au musée du quai Branly pour établir ensemble le classement des 20 meilleurs dossiers, à charge pour le Conseil scientifique de choisir dans cette liste les bénéficiaires des dix bourses offertes. Il serait utile qu'un ou deux membres du 'comité de rapporteurs' siègent également au Conseil scientifique de la Fondation. Les experts du 'comité de rapporteurs' devront être rémunérés ; une somme de mille euros chacun paraît raisonnable pour le travail demandé. Il n'apparaît pas indispensable, en revanche, de rémunérer les autres membres du Conseil scientifique, qui n'auront pas à assurer un lourd travail d'évaluation.

Le calendrier envisagé pour l'année 2012 est le suivant : lancement de l'appel à candidatures à la mi-avril ; clôture de l'appel vers le 30 mai ; vérification, traitement et envoi des dossiers aux rapporteurs du 15 mai au 15 juin ; délibérations du 'comité de rapporteurs' au début septembre ; réunion du Conseil scientifique de la Fondation vers la mi-septembre ; cérémonie de remise des bourses, et du prix Martine Aublet, vers la fin septembre – début octobre.

En résumé, le fonctionnement du système des bourses serait le suivant :

- appel d'offre, rédigé et diffusé par le Département de la recherche du musée ;
- réception, vérification et traitement des dossiers, effectué par un ou deux vacataires rétribués par la Fondation ;
- évaluation et classement des dossiers par le "comité des rapporteurs" ;
- sélection finale des lauréats par le Conseil scientifique de la Fondation.

### II. Le prix

La Fondation Martine Aublet souhaite décerner un prix annuel, d'un montant de 20.000 euros, à un ouvrage - et plus généralement à une trajectoire de recherche - ayant contribué de façon marquante à la connaissance des cultures et des civilisations non-occidentales. Ce prix sera offert à une personnalité scientifique reconnue, soucieux de transmettre son savoir à un large public, et dont l'œuvre est publiée en France. Il concerne les mêmes champs disciplinaires et domaines de recherche que ceux privilégiés par l'offre de bourses.

Il est proposé de confier au 'comité de rapporteurs' de la Fondation l'établissement d'une liste, brièvement argumentée, de cinq à dix ouvrages importants publiés en français depuis deux ans, liste au sein de laquelle le Conseil scientifique choisira un lauréat, en même temps qu'il sélectionne les boursiers.

Plus d'informations sur [www.fondationmartineaublet.fr](http://www.fondationmartineaublet.fr)